



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1270-75**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1270-75 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'augmenter la hauteur maximale permise, en étages, à l'intérieur d'une partie de l'îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Saint-Jean-Baptiste et les rues Ange-Émile-Séguin et Chicoine »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 5 décembre 2022.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA-23-01-11-33 du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 11 janvier 2023 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 16^e jour du mois de janvier 2023 sous le numéro de certificat VD 2023-01.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 17^e jour du mois de janvier 2023.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca